



L'Académie de l'Union

École Supérieure Professionnelle de Théâtre du Limousin

"Oculi plus vident quam oculus"

PETIT PRÉCIS À L'ATTENTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS DU CONCOURS POUR LA CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE À L'ACADÉMIE DE L'UNION DÉDIÉE AUX OUTRE-MER

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ❖ Le concours est organisé en un tour sur chaque territoire d'Outre-mer.
- ❖ Un concours est également ouvert à Limoges au Théâtre de l'Union le 23 mai 2018 : les candidats et candidates ultramarins déjà présents sur le territoire métropolitain pour suivre des études supérieures n'ayant pas dépassé le stade de la licence peuvent, pour des raisons à la fois pratiques et économiques, passer le concours au Théâtre de l'Union à Limoges et non en lieu et place de celui organisé sur leur territoire d'origine
- ❖ En amont du concours, les candidats et candidates enverront leurs candidatures. Une convocation leur sera adressée en retour. La clôture des inscriptions au concours est fixée le lundi 4 juin 2018.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

- ❖ L'audition de chaque candidat dure 16 minutes :
 - la scène dialoguée durera 3 minutes
 - le parcours libre durera 3 minutes
 - l'entretien individuel durera 10 minutes
- ❖ L'audition se déroule de la manière suivante :
 - Le candidat ou la candidate se présente à l'heure précisée sur la convocation et fournit une pièce d'identité (ou tout autre document pouvant lui permettre de se prévaloir de son identité).
 - Nous demandons à chaque candidat de présenter une scène dialoguée puis un parcours libre. Le passage de ces deux épreuves sera suivi par un entretien avec le jury. Les trois moments s'enchaîneront.
- ❖ La scène dialoguée (3 minutes) :
 - Le candidat ou la candidate présente une scène à deux, préalablement travaillée avec un partenaire. Dans la situation exceptionnelle où le candidat ou la candidate n'aurait pas pu trouver de partenaire, le jury trouvera une personne pour lui donner la réplique.
 - La scène choisie doit être tirée d'une oeuvre théâtrale, classique ou contemporaine, d'origine française ou étrangère. Le candidat ou la candidate peut éventuellement présenter un texte qu'il

ou qu'elle a écrit ou adapté. Une copie de ce texte devra alors être communiquée au jury. La scène dialoguée peut être présentée en français ou dans sa langue maternelle.

- Il est possible que, suite au passage de la scène dialoguée, le représentant de L'Académie de l'Union travaille brièvement avec le candidat ou la candidate en lui donnant des indications précises sur le jeu. Le candidat ou la candidate doit dans ce cas reprendre la scène en intégrant au mieux les indications et en les mettant en pratique.

- Le candidat ou la candidate enchainera ensuite avec le **parcours libre**.

❖ Le parcours libre (3 minutes) :

- Lors du parcours libre, le candidat ou la candidate présente **un moment de travail individuel, seul(e) en scène**. Le parcours libre permet ainsi au candidat ou à la candidate de livrer **un travail plus personnel**, révélant ainsi des facettes de sa personnalité et de ses talents qui ne sont pas nécessairement visibles lors du passage de la scène dialoguée.

- Comme son nom l'indique, lors du parcours libre, le candidat ou la candidate a le libre choix de présenter ce qu'il ou qu'elle souhaite et sous la forme qu'il ou qu'elle souhaite : **chant, danse, poème, improvisation, jonglage, travail de marionnettes, etc.** Il ou elle peut avoir une personne qui l'accompagne musicalement, il ou elle le spécifie alors au jury.

❖ L'entretien (10 minutes) :

- L'entretien individuel se déroule en français.

- L'entretien est **un moment d'échange entre le candidat ou la candidate et le jury**. L'entretien doit permettre au jury de mieux comprendre ses motivations, de mieux juger de sa capacité à **entreprendre une année de classe préparatoire avec les exigences** que cela implique : s'engager sur une année de travail intensive et rigoureuse, loin de sa famille et de ses amis, être coupé de ses repères habituels, etc., et de comprendre, s'il y a lieu, les difficultés qui sont les siennes et qui nécessiteraient un accompagnement.

NOTATION DU CONCOURS ET ANNONCE DES RÉSULTATS

❖ Le jury doit évaluer de manière équitable les prestations des candidats. Pour chaque candidat, le jury note ses impressions concernant la présentation de la scène dialoguée et du parcours libre d'après les critères d'évaluation suivants :

- l'imagination et l'inventivité
- la compréhension du texte et des enjeux de la scène
- la capacité de concentration
- l'écoute du partenaire et les acquis fondamentaux, à savoir la liberté corporelle et vocale

L'ANNONCE DES RÉSULTATS

❖ Les résultats du concours seront annoncés le **lundi 11 juin 2018**, une fois la totalité des concours pour la Classe Préparatoire Intégrée à L'Académie de l'Union dédiée aux Outre-mer passée, et après une ultime délibération avec les référents des zones.

❖ Les résultats seront communiqués :

- sur le site internet de L'Académie de l'Union
- par voie d'affichage sur chaque territoire d'Outre-mer (sur le lieu du concours ou sur le lieu où travaille le référent local)
- par l'envoi d'un e-mail à chaque candidat et candidate
- par l'envoi d'un courrier à l'attention de chaque candidat et candidate.

❖ Le candidat ou la candidate admis(e) sur liste principale donnera sa réponse dans les plus brefs délais, au plus tard le **mercredi 20 juin 2018**. La réponse devra être adressée à :

Héloïse Belloir

heloise.belloir@theatre-union.fr

+ 33 (0) 6 88 17 42 03

❖ Les candidates et les candidats admis sur liste principale et en attente des résultats du baccalauréat devront fournir, une fois les résultats du baccalauréat prononcés, une copie de leur diplôme pour que leur admission soit définitive.